

Damien Carraz, Marie-Anna Chevalier

Le marquis d'Albon (1866–1912) et son "Cartulaire général de l'ordre du Temple"

Hereditas Monasteriorum 1, 107-128

2012

Artykuł został opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Le marquis d'Albon (1866–1912) et son *Cartulaire général de l'ordre du Temple*¹

Hereditas monasteriorum a semblé un cadre tout à fait approprié pour ranimer la mémoire du marquis André d'Albon et de son œuvre. Certes, ce nom est probablement peu familier à la plupart des historiens du monachisme « traditionnel », mais il est en revanche bien connu des spécialistes des ordres religieux-militaires et notamment du Temple. Si ce savant n'a pas laissé une œuvre historique fondamentale, son travail de dépouillement systématique des archives de l'ordre du Temple constitue le fondement de bien des recherches conduites sur cette institution. Son *Cartulaire général de l'ordre du Temple* constitue depuis sa parution, en 1913, une édition de référence pour toute recherche portant sur les débuts de ce nouveau mouvement régulier, mais les transcriptions de sources réalisées par d'Albon et restées à l'état manuscrit demeurent en revanche sous-utilisées². La modeste ambition de cet article est donc de présenter à grands traits le contenu et les potentialités de ce fonds d'Albon actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale de France. Ce faisant, nous nous sommes efforcés d'inscrire le travail de cet érudit dans le contexte heuristique de son temps. Si elle a quelques prétentions à apporter certaines informations utiles, notre démarche souhaite également honorer la mémoire d'André d'Albon dans la mesure où 2012 marque aussi le centenaire de sa disparition³.

Retracer ce parcours humain et intellectuel ne fut guère difficile : ce notable inséré dans la bonne société lyonnaise eut ses nécrologues et un biographe en la personne de Humbert de Terrebonne⁴. Certes, cette courte biographie de 45 pages parue dès 1913 ne se départit pas d'une certaine tentation hagiographique, mais les deux hommes se connaissaient bien et l'on peut donc suivre Terrebonne sur bien des détails. Toutefois, ce dernier parta-

1 La première partie de cet article a été rédigée par Damien Carraz et la seconde par Marie-Anna Chevalier.

2 *Cartulaire général de l'ordre du Temple (1119?–1150)*, éd. A. D'ALBON, Paris 1913, 466 p. (cité : CGOTemple).

3 C'est à ce titre qu'une version abrégée de cet article a été présentée au colloque « Vienne 1311–1312. Au crépuscule des Templiers », qui s'est tenu à Vienne (Isère), les 29 et 30 III 2012.

4 H. DE TERREBASSE, *Le Marquis d'Albon 1866–1912. Notes biographiques*, Lyon 1913. Voir la fiche de cet érudit dans le « Dictionnaire prosopographique de la France savante » sur le site web du CTHS (<http://cths.fr/an/prosopo>). Une nécrologie du marquis d'Albon figure par ailleurs dans l'« Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France », 1913, p. 84 et dans le « Bulletin de la Diana », 19, 1913, p. 25–26.

geait avec les cercles d'érudition locale une certaine « lugdunolâtrie »⁵ qui transparaît bien ici puisque seule est éclairée la vie du marquis dans la région lyonnaise, tandis que ses activités parisiennes sont entièrement délaissées. En outre, d'Albon a laissé une correspondance conservée dans sa collection à la Bibliothèque Nationale et il est possible que les archives de plusieurs sociétés savantes dont il fut membre renferment aussi des papiers le concernant⁶. Mais dans le cadre de cette contribution qui n'est, encore une fois, qu'une première approche du personnage, notre objectif n'était pas de nous plonger dans ces archives privées.

Le *Cartulaire général de l'ordre du Temple* étant le témoin d'une époque, il nous a semblé utile d'évoquer d'abord le parcours intellectuel et la production historique d'un gentilhomme érudit tout à fait typique de son temps. Les conditions de l'élaboration du cartulaire du Temple, à la fois dans sa version publiée et dans sa partie essentielle restée manuscrite, nous retiendront ensuite. On s'attachera notamment aux enseignements du cartulaire publié sur l'histoire et l'extension du Temple dans le Levant des croisades au cours des premières décennies de l'existence de l'ordre, avant d'examiner dans leur globalité les documents manuscrits consacrés à la « Syrie ». L'apport du cartulaire publié par André d'Albon sur les circonstances de l'émergence et de l'installation de l'ordre en Orient est en effet indiscutable, bien qu'un certain nombre de documents édités par lui l'ait déjà été auparavant. L'ouvrage contribue à la compréhension du contexte qui a permis la création et l'officialisation de ce nouveau phénomène de société incarné par les ordres religieux-militaires. Il permet en outre de mettre en évidence les principaux soutiens du Temple, en particulier en Orient, et de montrer comment ces bienfaiteurs ont manœuvré pour convaincre les autorités religieuses récalcitrantes d'accepter la fondation d'une institution qui démontrait son utilité dans le contexte bien particulier de l'après-croisade. Le cartulaire manuscrit rassemble, quant à lui, une grande variété d'actes concernant différents aspects de la présence des frères du Temple et de l'Hôpital au Proche-Orient. Il s'agit essentiellement de donations, de ventes, ou encore de demandes ou de décisions d'arbitrage dans des querelles, souvent territoriales, qui opposaient les ordres entre eux. Un corpus de lettres témoigne de l'importance de la correspondance des dignitaires de ces institutions avec les souverains occidentaux et, en particulier avec les princes et rois d'Angleterre, très représentés dans ce recueil.

I. Une vie, une œuvre

1. Un gentilhomme érudit de son temps

André Levieux d'Albon est né à Paris en 1866. Sa famille descendrait des Albon, une lignée bien attestée en Lyonnais et en Forez à partir du XIII^e siècle au moins⁷. Sous l'Ancien Régi-

5 L'expression est de C. PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités des notables Lyonnais au XIX^e siècle*, t. 1, Lyon 1996, p. 107.

6 La Société La Diana possède quelques correspondances du marquis d'Albon avec Vincent Durand (quatre lettres) et avec la famille Brassart (treize lettres) (communication de Jessica Auroux, Attachée de conservation du patrimoine, que nous remercions).

7 S. TOUZEAU, *La famille d'Albon en Lyonnais à la fin du Moyen Âge : exemple d'une ascension nobiliaire*, mémoire de maîtrise, Université de Lyon 3, 2001.

me, la famille a donné son lot de vaillants capitaines et de prélats. Son père Raoul d'Albon, 3^e marquis du nom, était établi à Paris, mais lorsqu'il hérita de son frère le château d'Avau-ges, ce domaine en Lyonnais devint le nouveau centre familial⁸. André et son frère eurent la mauvaise fortune de perdre tôt leur père, en 1879, puis leur mère quatre ans plus tard. Une gouvernante de langue allemande puis un précepteur se chargèrent de l'éducation domestique qui seyait à ces fils de bonne famille. Bien que « médiocre », selon l'appréciation de Terrebasse, c'est ce précepteur, chargé de la formation classique d'André, qui éveilla son intérêt pour les vieux parchemins et qui, le premier, lui parla des Templiers. Le jeune marquis obtint ensuite à Paris son baccalauréat ès lettres et sciences puis commença des études de droit, bien vite interrompues par l'appel sous les drapeaux, au 21^e régiment des Dragons à Troyes. Mais, de santé fragile, André ne suivit pas ses ancêtres dans la carrière militaire. Il revint bien vite dans ses domaines lyonnais où il vécut désormais comme un *gentleman farmer*, occupé à l'administration de ses propriétés et veillant à l'entretien de son patrimoine – il hérita de son frère tôt disparu la forteresse de Septème, dans l'Isère, qu'il fit restaurer. Il épousa Marie de Nettancourt-Vaubécourt (1871–1952), une dame qui serait issue d'une branche, a priori illégitime, de la vénérable descendance des Dauphins de Viennois, eux-mêmes héritiers biologiques du lignage des comtes d'Albon. Cette alliance, qui lui donna trois enfants, permit ainsi de réunir deux rameaux de la famille d'Albon, celle du Lyonnais-Forez et celle du Dauphiné⁹.

Sa sociabilité fut tout à fait conforme à celle des notabilités de son temps¹⁰. Le marquis était généreux avec les œuvres de bienfaisance et se montrait paternaliste avec les syndicats agricoles. Mais il fréquentait avant tout les sociétés savantes locales : La Diana de Montbrison, l'Académie Delphinale, les Bibliophiles Dauphinois et la Société de l'histoire de France le comptent parmi leurs membres¹¹. Il s'investit surtout dans la très sélecte Société des Bibliophiles Lyonnais, justement fondée par son ami Humbert de Terrebasse, et dont d'Albon devint président quelques mois avant sa mort¹². Comme beaucoup de nobliaux de province, bien que « peu curieux des vanités du Tout-Paris », il prenait ses quartiers d'hiver dans la capitale. Peu attiré par les activités sportives mais bibliophile averti, il aimait surtout enrichir la bibliothèque familiale et s'enfermer dans son cabinet de travail.

La condition sociale d'André d'Albon lui laissa donc le temps de faire de l'histoire. Comme pour beaucoup de nobles, c'est d'abord en travaillant à ses propres origines généalogiques

8 Saint-Romain-de-Popey (Rhône). On peut consulter la notice sur ce château dans la base Mérimée (<http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee>).

9 Nous tenons ce renseignement de M. Jean-Claude Bazin qui travaille sur les origines généalogiques des Albon et que nous remercions vivement.

10 Telle qu'elle est notamment retracée par C. PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités*.

11 S'investit-il dans quelque société parisienne ? Son nom n'apparaît en tout cas pas dans R. HESSE, *Histoire des sociétés de bibliophiles en France de 1820 à 1930*, vol. 1 : *Les sociétés parisiennes d'avant-guerre*, Paris 1929.

12 Le 21 IV 1910, il fait partie des quatorze membres conviés au banquet du 25^e anniversaire de la Société, L. GALLE, *À travers vingt-cinq années de bibliophilie lyonnaise*, Lyon 1910. Entre 1885, date de sa fondation, et 1914, cette Société réunit trente-sept adhérents, érudits et collectionneurs issus de l'aristocratie et de la bourgeoisie de Lyon et sa région. Nous n'avons pas consulté : D.-F. GALINDO, *Érudition et bibliophilie en France au XIX^e siècle : la société des bibliophiles Lyonnais (1885–1914), cénacle d'amis des livres, société savante et association d'éditeurs amateurs en province sous la Troisième République*, thèse de doctorat, Université Lumière-Lyon 2, 2008.

qu'il élargit ses curiosités à l'histoire de sa région. Il s'intéressa notamment aux chanoines de Lyon au XVII^e siècle et conçut le projet de publier, avec Jean Beysac, le volume de la *Gallia Christiana* pour la province ecclésiastique de Lyon. Les guerres de religion en Forez ou en Ardèche le retinrent également¹³. Peut-être son intérêt pour les Templiers l'amena-t-il à entreprendre une prosopographie des francs-maçons lyonnais dans les années précédant la Révolution ? A priori, ses centres d'intérêt historiques ne sauraient rendre compte de son opinion politique. À notre connaissance, le marquis ne semble guère s'être engagé dans les affaires publiques et dans la vie politique agitée de la III^e République. Nous savons seulement par son biographe que c'était un bon chrétien et que « profondément découragé par la politique ambiante, il se bornait à suivre d'un œil attristé les spasmes de la patrie ». Était-il dreyfusard ou anti-dreyfusard ? Il apparaît en tout cas à ses yeux qu'avec les lois anticléricales des années 1900, la République du « Père Combes » renouait avec l'acharnement déployé par la monarchie de Philippe le Bel contre les Templiers¹⁴.

D'Albon n'a pas grand chose d'un historien engagé. Et l'histoire qu'il pratique n'est en rien originale ; c'est celle du « culte rendu au document », pour reprendre une expression de Charles Carbonell¹⁵. Cet érudit autodidacte n'est pas passé par l'École des Chartes, comme tant de ses nobles confrères parmi lesquels Joseph Delaville Le Roulx, décédé un an avant lui¹⁶. Mais en plusieurs pages et quelques anecdotes, son biographe loue ses talents paléographiques et son habileté pour dénicher la pièce d'archive rare. Terrebasse le décrit comme un pionnier arpentant les fonds d'archives et dont la démarche tient plus du collectionneur que de l'historien¹⁷. À côté de la masse documentaire sans précédent qu'il a amassée sur l'ordre du Temple, il n'a publié sur le sujet qu'un seul article portant sur la mort du maître Eudes de Saint-Amand (1171–1179)¹⁸. On lui doit également une sérieuse édition d'une

13 A. D'ALBON, *Quelques documents sur la première guerre religieuse en Forez*, « Bulletin de la Diana », 9, 1897 ; *idem*, *Ephémérides sur la ville de Bourg-Saint-Andéol pendant la première guerre de religion*, « Revue du Vivarais », 6, 1898.

14 Évoquant la liquidation des biens du Temple, Terrebasse conclut : « Notre présomptueuse civilisation, en nos contemporaines liquidations des biens de l'Église, versera, fatalement, en cette vieille et opportune ornière », H. DE TERREBASSE, *Le Marquis d'Albon*, p. 17. Le point de vue s'inscrit pleinement dans l'opinion des ouvrages confessionnels du XIX^e s. qui s'accordent à voir dans le règne de Philippe le Bel l'origine de la sécularisation néfaste de la société française, C. AMALVI, *L'histoire des Templiers à l'école et au foyer familial de 1848 à nos jours*, [dans :] A. BAUDIN, G. BRUNEL, N. DOHRMANN (dir.), *Templiers. De Jérusalem aux commanderies de Champagne*, Paris 2012, p. 167–173. Sur l'anticléricisme et la laïcisation forcée des années 1901–1907 : V. DUCLERT, *La République imaginée, 1870–1914* (Histoire de France), Paris 2010, p. 441–461.

15 Ch.-O. CARBONELL, *Histoire et historiens : une mutation idéologique des historiens français, 1865–1885*, Paris 1976. « L'école documentaire put le compter parmi ses plus fervents et tenaces disciples » écrit H. DE TERREBASSE, *Le Marquis d'Albon*, p. 10.

16 P. DURRIEU, *Joseph Delaville Le Roulx*, « Bibliothèque de l'École des Chartes », 72, 1911, p. 722–726 ; et J.-B. DE VAIVRE, *Un anniversaire : le centenaire de la disparition de Joseph Delaville Le Roulx*, « Bulletin de la Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte », 25, 2011, p. 70.

17 H. DE TERREBASSE, *Le Marquis d'Albon*, notamment p. 12–13. « Ses instincts de pionnier le portaient plus à classer méthodiquement les pièces [...] qu'à en assurer les bénéfices par un littéraire assemblage », *ibidem*, p. 24. Sur l'esprit de collectionneur des notables : C. PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités*, p. 186 et suiv.

18 A. D'ALBON, *La mort d'Odon de Saint-Amand, grand-maître du Temple, 1179*, « Revue de l'Orient latin », 20, 1911, p. 279–282.

version française du *Livre des Juges*, rédigée dans le troisième quart du XII^e siècle pour les Templiers d'Angleterre¹⁹. Encore ne put-il achever ce travail qui parut à titre posthume en 1913, par les soins de la Société des Bibliophiles Lyonnais, mais sans l'étude philologique des cinq manuscrits qui avait été prévue. Si sa bibliographie ne comporte guère qu'une dizaine d'articles au total²⁰, sa puissance de travail, soulignée par son biographe, n'est pas à mettre en cause. De fait, d'Albon a dépensé toute son énergie, souvent mise à mal par des crises de goutte récurrentes, à son *Cartulaire général de l'ordre du Temple*²¹.

Dès 1898, le projet était arrêté dans son esprit. Était-ce pour tenter de réparer la dispersion des archives qui avait suivi la suppression inique du Temple et la spoliation honteuse de ses biens²² ? La publication du Procès parisien par Jules Michelet en 1851 et nombre d'autres sur le même sujet « ne lui semblaient point avoir donné une satisfaction complète à la critique » car il avait pu constater bien des lacunes et des erreurs. Fut-il inspiré par le *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers* auquel travaillait au même moment son confrère Delaville Le Roulx ? L'une comme l'autre œuvre s'inscrivent de toute façon dans cette fièvre des éditions documentaires qui, dans cette Europe des Nations, s'est emparé des savants depuis le début du siècle²³. D'Albon se lança donc dans le rassemblement, aussi complet que possible, de tous les actes jadis conservés par les Templiers et cela, à peu près dans toute l'Europe ! Malgré sa santé précaire, il se mit ainsi à sillonner les dépôts d'archives publiques non seulement de France, où il explora une dizaine de fonds, mais aussi d'Italie (Vatican, Rome, Bologne), de Malte, d'Espagne et du Portugal (quatre dépôts), d'Angleterre (trois) et de Belgique (deux). C'est au total une trentaine de centres, archives et bibliothèques, qu'il visita personnellement, souvent accompagné d'un collaborateur fidèle en la personne de M. Gardère. Pour compléter ses dépouillements, il organisa un réseau de correspondants à travers toute l'Europe qui lui permit d'obtenir transcriptions mais aussi photographies des pièces d'archives²⁴. La correspondance conservée dans sa collection

19 A. D'ALBON, *Le Livre des Juges. Les cinq textes de la version française faite au XII^e siècle pour les chevaliers du Temple*, Lyon 1913 (avec un « avertissement » de Jean Beyssac). Ce projet de publication avait été approuvé dès 1908 par la Société des Bibliophiles, L. GALLE, *À travers vingt-cinq années*, p. 25.

20 En bon bibliophile, H. DE TERREBASSE, *Le Marquis d'Albon*, p. 24–27, donne la liste des articles assortie d'un résumé analytique. On retrouve cette bibliographie dans É.-G. LÉONARD, *Gallicarum militiae Templi domorum Earumque praeceptorum seriem secundum Albonensia apographia in bibliotheca nationali parisiensi asservata*, Paris 1930, p. VIII.

21 Dès 1901, d'Albon laissait poindre une certaine résignation face à l'inefficacité des traitements divers. Pour le contexte médical de l'époque : C. PELLISSIER, *La médicalisation des élites lyonnaises au XIX^e siècle*, « Revue d'histoire moderne et contemporaine », 43, 1996, p. 652–671.

22 Selon l'appréciation de H. DE TERREBASSE, *Le Marquis d'Albon*, p. 16–17, probablement fidèle à la pensée de son sujet.

23 L. HALPHEN, *Introduction à l'histoire*, Paris 1946, p. 87–88, dresse une liste des vastes collections documentaires publiées dans les principaux pays européens au cours du XIX^e siècle. Pour une approche plus récente : O. GUYOTJEANNIN, *Les grandes entreprises européennes d'édition de sources historiques des années 1810 aux années 1860*, [dans :] B. DELMAS, C. NOUGARET (dir.), *Archives et nations dans l'Europe du XIX^e siècle, actes du colloque organisé par l'École nationale des chartes (27–28 avril 2001)* (Études et rencontres de l'École des chartes, 16), Paris 2004, p. 135–170.

24 La Collection conservée à la Bibliothèque nationale de France (BnF) renferme notamment des clichés des manuscrits suivants : règles de la bibliothèque de Bruges (vol. 65), de la bibliothèque de l'Accademia dei Lincei

atteste des contacts ainsi noués en péninsule Ibérique, dans les Iles Britanniques ou en Belgique²⁵. Peut-être est-ce une certaine familiarité avec la langue germanique acquise auprès de sa gouvernante qui l'amena à tisser des liens privilégiés avec la Suisse et avec l'Allemagne. Ainsi développa-t-il de fructueux échanges avec quelques pionniers de l'histoire méthodique appliquée à l'ordre du Temple, comme Gustav Schnürer (1860–1941), professeur à Fribourg et éditeur de la Règle²⁶, ou Hans Prutz (1843–1929), alors professeur à l'université de Königsberg²⁷. Mais d'Albon fut dépassé par l'ampleur de son projet. En effet, il ne s'était pas limité à colliger les sources diplomatiques, mais avait étendu ses investigations au corpus législatif de l'ordre et à l'abondante documentation produite par le Procès. Il se résigna donc à ne publier une édition exhaustive des actes conservés que pour les trente premières années de l'ordre et à se limiter à la France pour les pièces postérieures à 1150. La maladie lui laissa une petite quinzaine d'années pour travailler à son œuvre, avant de l'emporter, le 8 XII 1912.

2. Le cartulaire

Le marquis corrigeait en effet les épreuves du volume 1 de son *Cartulaire général de l'ordre du Temple* lorsque la mort le terrassa. Son fils Antoine, qui fut à la bonne école paléographique de son père puis de l'École des Chartes, se chargea d'en mener la publication à bien en 1913²⁸. Rappelons que le terme de « cartulaire » est ici impropre puisqu'il ne correspond en aucun cas à la définition des diplomatistes, aujourd'hui comme déjà au XIX^e siècle²⁹. Si les puristes savaient pertinemment ce qu'était *stricto sensu* un cartulaire médiéval, la publication de recueils factices d'actes relatifs à une institution, provenant de fonds divers et classés dans l'ordre chronologique, était alors très à la mode³⁰. Il s'agit donc d'une

(Rome) et du British museum (vol. 67) ; déposition du maître Jacques de Molay tirée du *Reg. Aven. Benedicti XIII* (vol. 69). Le vol. 69 contient en outre des clichés de sceaux. Pour une liste des manuscrits de la règle répertoriés à ce jour : S. CERRINI, *Une expérience neuve au sein de la spiritualité médiévale : l'Ordre du Temple (1119/20–1314). Étude et édition des Règles latine et française*, thèse de doctorat, Université Paris IV-Sorbonne 1997, p. 40–55.

25 Sa correspondance conservée dans la Collection témoigne des échanges qu'il développa avec l'érudition européenne. Le vol. 1 contient des lettres adressées au recteur et au chapelain de l'église Saint-Louis-des-Français à Rome et à Gustav Schnürer (il eut des contacts réguliers avec ce savant dont plusieurs tirés à part sont conservés). On trouve encore des lettres d'Espagne (vol. 59, fol. 424–432), des Iles Britanniques (vol. 61, fol. 261 et 302, dont l'une de Léopold Delisle ; et vol. 63), des archives de Bruges (vol. 65). Le vol. 69 contient enfin les correspondances avec les pays germaniques (où tous les dépôts régionaux furent ciblés) et l'Italie.

26 G. SCHNÜRER, *Die ursprüngliche Templerregel* (Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte, III/1–2), Freiburg 1903.

27 H. PRUTZ, *Geheimlehre und Geheimstatuten des Tempelherren Ordens: eine kritische Untersuchung*, Berlin 1879 ; *idem*, *Entwicklung und Untergang des Tempelherrenordens. Mit benutzung bisher ungedruckter Materialien*, Berlin 1888.

28 CGOTemple ; reprint accompagné du fascicule complémentaire publié en 1922 : Madrid 2010 (avec introduction de C. DE AYALA MARTINEZ).

29 Voir la définition donnée par A. GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris 1894, p. 28–33.

30 *Ibidem*, p. 34, donne quelques exemples, tout en fustigeant la désignation impropre de ces cartulaires factices : « Cette dénomination est d'autant moins justifiée [...], que ces publications se composent de documents auxquels manquent l'unité de provenance, caractère essentiel des anciens cartulaires. Il vaut mieux nommer Recueil de chartes les compilations de cette espèce ».

collection de 600 actes s'échelonnant entre 1119 et 1150, pour laquelle d'Albon n'a pas hésité à puiser dans de véritables cartulaires templiers, en coupant ainsi les chartes de leur contexte diplomatique et codicologique originel³¹. Il n'y avait là rien de très choquant pour les conceptions épistémologiques du temps et J. Delaville Le Roux a procédé exactement de la sorte pour son immense *Cartulaire des Hospitaliers*. Le cartulaire du Temple ne fut pas suivi d'autres volumes, comme l'avait prévu André d'Albon, mais son épouse fit paraître, en 1922, un *Fascicule complémentaire contenant la table des actes et les noms de lieux*³². À la même époque, elle confia à la Bibliothèque Nationale de France la totalité des dossiers rassemblés par son époux. Cette collection est actuellement conservée en 71 volumes sous les cotes « Nouvelles acquisitions latines » 1 à 71³³.

Pour aborder ce fonds, on dispose d'un guide précieux dont la réalisation avait été confié par Mme d'Albon à Émile Léonard : le *Gallicarum militiae Templi domorum* paru en 1933³⁴. Il s'agit d'une nomenclature des maisons du Temple en France et des listes de dignitaires dressées à partir des transcriptions conservées dans la collection. Les index des lieux et des noms propres font toujours de cet ouvrage un outil très précieux, notamment pour les enquêtes prosopographiques³⁵. L'ouvrage de Léonard reprend en outre la liste des 71 volumes de la collection dont on peut résumer le contenu comme suit :

Vol. 1–4 : bulles et lettres pontificales concernant le Temple

Vol. 5–58 : volumes relatifs aux commanderies de l'espace français (Flandre incluse)

Vol. 59 : Syrie-péninsule Ibérique

Vol. 60–63 : Iles Britanniques

Vol. 64–68 : les règles³⁶ (latine et française)

Vol. 69 : pièces diverses : actes relatifs au Procès, à l'Europe du Nord et du Centre

Vol. 70 : listes de dignitaires

Vol. 71 : pièces relatives à d'autres ordres militaires (Montjoie, Hôpital) ou hospitaliers (Saint-Antoine).

31 Tous les actes n'étaient donc pas inédits, puisque figurent des pièces tirées de cartulaires qui avaient déjà fait l'objet d'une publication et dont on trouve la liste p. XVII–XXIII.

32 CGOTemple. *Fascicule complémentaire contenant la table des actes et les noms de lieux*, Paris 1922, 135 p.

33 H. OMONT, *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années (1921–23)*, « Bibliothèque de l'École des Chartes », 85, 1924, p. 11–16.

34 É.-G. LÉONARD, *Gallicarum militiae Templi domorum Earumque praeceptorum seriem secundum Albonensia apographia in bibliotheca nationali parisiensi asservata*, Paris 1930. Cet ouvrage, tiré d'une thèse complémentaire et à ce titre rédigé en latin, est assez rare. Il en existe cependant une version partielle traduite en français sous les auspices du Groupe International d'Études Templières : M. MELVILLE, *Traduction de l'introduction au cartulaire d'Albon par E.-G. Léonard avec notes complémentaires*, « Les Cahiers du Temple », éditions du GIET, 1986.

35 Le « *proœmium* », p. XI–XV, présente aussi un état de la recherche sur les Templiers au début du XX^e siècle qui n'est pas sans intérêt dans une perspective historiographique.

36 On trouve notamment l'édition de H. DE CURZON, *La règle du Temple*, Paris 1886, d'après BnF Fr. 1977, collationnée avec le manuscrit des arch. de la Côte d'Or Il. 111 (BnF, nouv. acq. lat. 64). De son côté, la règle latine de BnF lat. 15045 est collationnée avec le ms 37 de la bibliothèque de Nîmes (BnF, nouv. acq. lat. 66). D'Albon avait ainsi réuni le matériau nécessaire à une nouvelle édition critique de la règle et l'on peut se demander si telle était son intention. S'il existe plusieurs éditions et traductions de la législation produite par l'ordre, notons qu'une véritable édition scientifique des règles (latine et française) n'existe toujours pas. L'édition annoncée de la thèse de S. CERINI, *Une expérience neuve au sein de la spiritualité médiévale*, se fait en effet attendre...

Quelle est finalement la valeur de ce corpus documentaire pour l'historien ? Bornons nous à évoquer rapidement les volumes relatifs à la Provence et au Bas-Languedoc (vol. 5 à 12) que nous avons particulièrement fréquentés³⁷. La quasi-totalité des fonds susceptibles de renfermer des actes relatifs au Temple a été explorée : fonds propres de l'ordre (archives départementales à Marseille et archives municipales d'Arles), archives des évêchés et des chapitres, registres de la cour des comtes de Provence où figurent de nombreuses pièces relatives au procès, et même des transcriptions d'érudits des XVII^e–XVIII^e siècles conservées dans différentes bibliothèques municipales (collections Massilian à la bibliothèque d'Avignon et Peiresc à celle de Carpentras...). Seuls ont été négligés les archives du clergé régulier, les archives communales et les fonds notariaux. Cela confirme que d'Albon s'est adressé à des relais qui connaissaient parfaitement les ressources locales³⁸. D'autre part, les fonds auxquels le marquis et ses correspondants eurent accès reflètent l'état actuel des archives, abstraction faite des changements de cotes et des reclassements. Dans le cas de la Provence en tout cas, la collection n'offre donc pas de copies d'actes qui auraient été perdus depuis.

Pour chaque acte, la transcription indique la cote, la présence d'éventuelles traces de sceau et parfois même le contenu de certaines analyses dorsales. Les corrections et annotations marginales montrent que d'Albon eut le temps de reprendre ces transcriptions en vue d'une édition³⁹. Les transcriptions elles-mêmes, clairement de plusieurs mains, sont assez sûres. Les abréviations non résolues ou les lectures incertaines sont laissées entre parenthèses⁴⁰. D'après Terrebasse, d'Albon était attaché à la transcription intégrale des actes, du moins jusqu'en 1250, « la phraséologie bureaucratique devenant dès lors insignifiante ». En réalité, il est fréquent que les clauses juridiques ou bien les parties faisant intervenir fidéjusseurs et garants ne soient pas transcrites. Les actes exceptionnellement longs, comme les inventaires dressés à l'arrestation des Templiers, subissent aussi de nombreuses coupes. Enfin, chartriers et cartulaires ne sont pas exclusivement retranscrits ; les *munimina*, c'est-à-dire les portions d'archives laïques passées dans les fonds des commanderies, sont systématiquement délaissés⁴¹. Les actes trop longs ou bien difficilement lisibles ont également pu être écartés. Ainsi, par exemple, 18 actes ont été oubliés sur les quelque 85 que compte le chartrier de la commanderie d'Avignon.

37 Dans le cadre d'une thèse de doctorat : D. CARRAZ, *L'Ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124–1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales* (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 17), Lyon 2005.

38 Le vol. 11, fol. 313–319, conserve des lettres d'U. Chevalier (1911), G. de Manteyer (1904), J. Fournier (1907), et même du prieur de Lérins (1904). Pour le Toulousain, d'Albon s'est adressé à E. Cabié et à P.-A. Verlaquet (vol. 21). On trouve traces d'autres correspondants locaux dans les vol. 41, 43, 47, 50, 52 et 56.

39 « La détermination des dates, ou les identifications toujours très subtiles, a été l'œuvre personnelle et exclusive de M. d'Albon », J. BEYSSAC, [dans :] CGOTemple, p. x.

40 Ce que confirme son biographe, H. DE TERREBASSE, *Le Marquis d'Albon*, p. 19 : « il ne s'égara jamais dans la voie peu sûre des amendements et des identifications discutables ».

41 Par exemple, les actes concernant le chevalier Peire de la Milice dans le chartrier de la commanderie d'Avignon. Sur ce personnage : D. CARRAZ, *L'Ordre du Temple*, p. 405–406.

Le fabuleux réservoir de copies provenant de l'Europe entière offert par le « cartulaire » manuscrit a sommeillé quelques décennies sur les étagères de la Bibliothèque Nationale avant que les chercheurs n'en découvrent le potentiel. Le guide d'Émile Léonard en avait, certes, révélé tout l'intérêt mais, paradoxalement, la mine d'informations qu'il fournissait lui-même a pu dispenser certains érudits d'aller à la source⁴². Les historiens français qui ont renouvelé l'historiographie templière, comme Laurent Dailliez⁴³ et surtout Alain Demurger⁴⁴, n'ont pas été attirés par ce corpus. Ce n'est finalement qu'à la fin des années 1990, qu'un regain d'intérêt scientifique pour les ordres militaires a conduit une jeune génération de chercheurs à s'intéresser à cette collection. Si elle ne dispense en aucun cas de consulter les pièces originales, cette collection s'avère en effet précieuse pour amorcer une enquête documentaire. Elle nous fut très utile dans nos premiers pas de chercheur, même si nous avons bien vite préféré la calligraphie des parchemins aux pattes de mouche de certaines transcriptions du XIX^e siècle. Pour une étude nécessitant un large dépouillement de sources, le cartulaire offre un regroupement fort commode de milliers d'actes. Jochen Burgtorf l'a utilisé dans cette perspective pour son étude prosopographique du Couvent du Temple en Orient⁴⁵. Ce vaste fonds regroupé à Paris s'avère en effet bien pratique pour le savant pressé qui n'a pas la possibilité de visiter les dépôts régionaux. Plusieurs chercheurs étrangers travaillant sur le Temple en France à l'échelle régionale, comme Dominic Selwood⁴⁶, Jochen Schenk⁴⁷ ou Christian Vogel⁴⁸, y ont recouru, mais en s'abstenant bien souvent d'aller aux actes originaux. Pourtant, il est évident que cette collection ne saurait suffire à une étude poussée de l'intégration de l'ordre dans un milieu donné, et a fortiori à toute réflexion sur les pratiques liées à l'écrit et à la gestion des archives.

42 Ainsi, E. BONNET, *Les maisons de l'ordre du Temple dans le Languedoc méditerranéen*, « Cahiers d'histoire et archéologie », 1934, 7, p. 513–525, et 8, p. 158–178, s'est contenté de plagier Léonard sans consulter aucune archive.

43 Cet auteur énigmatique prétend s'être reposé « uniquement sur des documents du Temple », parmi lesquels les cartulaires édités et ne s'être fié qu'aux originaux concernant le Procès, L. DAILLIEZ, *Les Templiers ces inconnus*, Paris 1972, p. 8.

44 « Non je n'ai pas regardé d'Albon. Ou plutôt je crois me souvenir y avoir fait un sondage (j'ai dû demander deux ou trois cartons) pour voir ce qu'il y avait dedans. Dans la mesure où on trouvait ailleurs les documents, je n'ai pas poussé plus loin. A tort sans doute. Depuis je n'ai plus revu cela » (communication par e-mail du 6 III 2012).

45 J. BURGTORF, *The Central Convent of Hospitallers and Templars. History, Organization, and Personnel (1099/1120–1310)* (History of Warfare, 50), Leiden 2008, p. 8 : « This book utilizes the entire Collection d'Albon which has been neglected by scholars but has proven to be a gold-mine for prosopographical research ».

46 D. SELWOOD, *Knights of the Cloister. Templars and Hospitallers in Central-Southern Occitania (1100–1300)*, Woodbridge 1999. Les limites inévitables d'une recherche en grande partie basée sur des « sources de seconde main » sont pointées par D. CARRAZ, *Templiers et Hospitaliers en France méridionale (XII^e–XIII^e siècles). À propos d'un ouvrage récent*, « Provence historique », 50, 2000, p. 207–237.

47 J. SCHENK, *Templar Families. Landowning Families and the Order of the Temple in France (c. 1120–1307)* (Cambridge studies in medieval life and thought, 4th ser., 79), Cambridge 2012.

48 C. VOGEL, *The Mobility of Templars from Provence*, [dans :] J. BURGTORF, H. NICHOLSON (ed.), *International Mobility in the Military Orders (Twelfth to Fifteenth Centuries): Travelling on Christ's Business* (Religion & Culture in the Middle Ages), Cardiff 2006, p. 114–128.

II. L'ordre du Temple en Orient d'après le cartulaire de d'Albon

1. L'enseignement du cartulaire publié sur la naissance du Temple

Par la publication de son cartulaire, le marquis d'Albon a rassemblé et mis au jour des actes qui, non seulement, explicitent la pertinence de cette nouveauté apparaissant pour beaucoup comme une aberration, mais montrent aussi comment l'ordre a pu se développer en bénéficiant de donations de toutes sortes de part et d'autre de la Méditerranée. Outre ces éléments sur la fondation et la croissance du Temple, ce travail de compilation nous dévoile l'étendue de sa sphère d'influence – par la présence de ses membres – au Proche-Orient et ce, dès les premières décennies de son existence. Ainsi, cet ouvrage demeure incontournable pour la connaissance de l'ordre pour la période qu'il couvre, celle des trente premières années du Temple (d'environ 1119 à 1150), mais aussi pour la compréhension des périodes postérieures, avec la mise en place des premiers réseaux politiques de l'ordre.

Le document le plus ancien publié dans le cartulaire de d'Albon est une lettre de Baudouin II adressée à Bernard de Clairvaux⁴⁹. Baudouin était alors roi de Jérusalem et se désignait également dans la suscription de l'acte comme prince d'Antioche puisqu'il exerçait la régence de cette principauté⁵⁰. Cette indication a permis à André d'Albon de proposer une fourchette de sept ans pour dater ce document – entre le 28 VI 1119 et le 15 X 1126 –, correspondant à la durée de cette régence. Cette datation a ensuite été affinée et certains historiens estiment que cette lettre fut rédigée en 1120⁵¹. Ce document est particulièrement éclairant sur les circonstances de la fondation de l'ordre du Temple. Le souverain y présente une double requête à l'abbé : il le sollicite pour aider les Templiers à obtenir la confirmation apostolique de leur ordre et lui fait part de leur volonté d'obtenir une « règle de vie précise » (« *certam vite normam* »). Bernard de Clairvaux était alors un personnage influent et son intercession auprès du souverain pontife pouvait permettre aux deux Templiers envoyés par le roi de Jérusalem, André et Gondemar (*Gundemarus*)⁵², d'obtenir son approbation pour la création de leur ordre. Baudouin II précise également qu'il a confié à ces frères la tâche de solliciter des subsides et des secours du pape pour faire face à la menace musulmane qui pèse sur le royaume de Jérusalem.

Ce texte est révélateur des besoins impérieux de combattants pour protéger les États latins d'Orient nés une vingtaine d'années auparavant. Les diverses sollicitations de Baudouin II

49 CGOTemple, p. 1, n° 1.

50 Il devint régent d'Antioche après la mort du prince Roger de Salerne lors du désastre de l'*Ager Sanguinis*, le 28 VI 1119, et le resta jusqu'à l'avènement de Bohémond II en 1126. Baudouin II assura également cette fonction de régent à Édesse, en 1122, après l'emprisonnement du comte Josselin I^{er} de Courtenay, le 3 septembre, par le seigneur d'Alep, Bâlak.

51 M. BARBER, *The new knighthood: a history of the Order of the Temple*, Cambridge 1994, p. 12, reprend la datation de d'Albon puisqu'il indique que ce document a été écrit avant octobre 1126, alors que P.-V. CLAVERIE, *Les débuts de l'ordre du Temple en Orient*, « Le Moyen Âge », 111, 2005, p. 553, apporte plusieurs arguments en faveur d'une datation en 1120.

52 P.-V. CLAVERIE, *Les débuts de l'ordre*, p. 551–553, identifie André avec l'oncle de saint Bernard, André de Montbard ; quant à *Gundemarus*, il pense qu'il s'agirait du nom déformé de *G. de S. Audomaro*, c'est-à-dire de Godefroy de Saint-Omer.

auprès de Bernard de Clairvaux ont une même finalité : celle de donner à son royaume les moyens de se défendre, que ce soit par l'officialisation de l'existence des Templiers – acteurs dans la protection des personnes et des Lieux saints – à travers l'obtention d'une règle et l'approbation pontificale, ou par l'envoi d'aides de toutes sortes – matérielle et humaine – par le pape. Ainsi, cette lettre témoigne du fait que la création du Temple a été encouragée par les plus hautes autorités du Proche-Orient latin et que, malgré des effectifs encore assez faibles⁵³, cet ordre était apprécié par les princes chrétiens pour son appui militaire. À l'époque de cette requête, les Templiers étaient présents dans le royaume de Jérusalem, et peut-être aussi, eu égard à l'estime que Baudouin II leur portait, dans les autres territoires sur lesquels il avait autorité, à savoir la principauté d'Antioche et le comté d'Édesse. Malgré l'envoi de sa lettre, Baudouin II n'obtint pas les résultats escomptés et Hugues de Payns dut se rendre en personne en Occident en 1127 afin de mener à bien le projet de l'ordre.

Ce sont deux autres lettres, dont le marquis d'Albon nous livre des extraits, adressées cette fois par Bernard de Clairvaux aux patriarches de Jérusalem et d'Antioche à plusieurs années d'intervalle, qui prouvent que l'abbé avait finalement pris acte de la requête de Baudouin II et qu'il avait désormais, non seulement intégré l'idée de l'existence d'un ordre religieux-militaire, mais qu'il s'était encore fait le défenseur de cette « nouvelle milice ». En effet, dans une première lettre adressée au patriarche de Jérusalem⁵⁴ et datée par d'Albon entre 1130 et le 21 VIII 1131, puis dans une seconde, destinée au patriarche d'Antioche Raoul de Domfront⁵⁵, datée par l'éditeur entre le 2 VIII 1135 et le 30 XI 1141⁵⁶, Bernard recommandait les Templiers aux deux dignitaires de l'Église latine d'Orient ; il les désigne même comme « *milites Dei qui Templum Ierosolymitanum inhabitant* » dans sa lettre au patriarche d'Antioche et insiste sur leur rôle de défenseurs de l'Église. On peut s'interroger sur les répercussions de ce dernier document et se demander s'il n'a pas abouti à des dona-

53 En effet, pour Guillaume de Tyr (l. 12, ch. 7 ; *Willelmi Tyrensis archiepiscopi Chronicon*, ed. R. B. C. HUYGENS (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis, 63 A), Turnhout 1986, p. 554), ils étaient neuf et cet effectif resta fixe pendant neuf ans, mais d'après Michel le Syrien (*Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche (1166–1199)*, éd. et trad. J.-B. CHABOT, t. 3, Paris 1905, réimpr. anastatique, Bruxelles 1963, p. 201–202 ; *Extrait de la chronique de Michel le Syrien*, éd. et trad. É. DULAURIER, [dans :] *Recueil des historiens des croisades, Documents arméniens*, Paris 1869, t. 1, p. 331–332), ils étaient trente, ce qui reste un nombre assez faible, ne permettant pas encore une extension géographique développée.

54 Le patriarche serait Guillaume selon d'Albon et Jean Mabillon qui propose de dater la lettre aux alentours de 1135 (CGOTemple, p. 27, n° 35 ; *Patrologiae Latinae cursus completus, Series secunda*, ed. J.-P. MIGNÉ (cité : PL), t. 182 : *S. Bernardi Abbatis primi Clarae-Vallensis Opera Omnia*, ed. J. MABILLON, Petit-Montrouge 1854, col. 336–337, n° 175). Selon P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple en Terre sainte et à Chypre au XIII^e siècle* (Sources et études de l'histoire de Chypre, 53), Nicosie 2005, t. 3, p. 353–354, n° 423), il s'agirait plutôt du prédécesseur de Guillaume, Étienne de Chartres, qui propose par conséquent un autre créneau de datation, entre le 27 VII 1128 et le 20 VI 1130.

55 G. DEDÉYAN, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés. Étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068–1150)* (Bibliothèque arménologique de la Fondation Calouste Gulbenkian), Lisbonne 2003, p. 568, 763–764 ; et Cl. MUTAFIAN, *Les siècles ecclésiastiques latins en Cilicie orientale (XII^e–XIV^e siècle)*, [dans :] L. BALLETTTO (cura), *Oriente e Occidente tra Medioevo ed Età moderna. Studi in onore di Geo Pistarino* (Collana di Fonti e Studi – Università degli Studi di Genova. Sede di Acqui Terme, 1), Acqui Terme 1997, p. 906. Ce patriarche avait également exercé les fonctions d'archevêque latin de Mamistra jusqu'en 1135.

56 Extrait dans CGOTemple, p. 76, n° 106.

tions aux Templiers dans la principauté d'Antioche et dans certaines régions ciliciennes⁵⁷. Avant d'être publiées de manière partielle par d'Albon, ces deux lettres l'avaient déjà été dans leur intégralité par Jean Mabillon dans le tome 182 de la *Patrologie latine* de Migne, consacré à l'œuvre de saint Bernard⁵⁸. Bernard de Clairvaux ne manqua pas non plus d'entretenir une correspondance épisodique avec la reine de Jérusalem, Mélisende, à laquelle il fit parfois part, au milieu de diverses considérations morales, de son intérêt pour les Templiers, se réjouissant de la relation qu'elle entretenait avec leur ordre : « *fratres de Templo diligas et familiares habeas*⁵⁹ ». D'Albon ne publia qu'une seule des lettres de saint Bernard adressée à la reine de Jérusalem, alors que quatre d'entre elles figurent dans la *Patrologie latine*. Il y est d'ailleurs parfois question du neveu de l'abbé de Clairvaux, André de Montbard, d'abord sénéchal du Temple avant d'en devenir le maître (entre 1153 et 1156) ; celui-ci, si l'on en croit la correspondance de son oncle, semblait côtoyer régulièrement la souveraine.

2. L'étendue de l'influence de l'ordre à travers la présence de ses membres en Orient (d'après le cartulaire publié)

Hormis ces correspondances impliquant hauts dignitaires ecclésiastiques et souverains, et dans lesquelles l'ordre du Temple fait l'objet d'une attention et de recommandations particulières, d'autres documents révèlent l'influence croissante et l'extension de l'aire d'implantation des Templiers : il s'agit des actes de donations en leur faveur mais aussi des différentes chartes où ils apparaissent comme témoins. En effet, l'importance des donations en biens, en terres ou en rentes réalisées au profit du Temple témoigne de l'intérêt des donateurs pour cet ordre nouveau. Ce geste leur permettait de contribuer indirectement à la défense de la Terre sainte et des pèlerins. D'Albon a publié un certain nombre de ces actes précoces (puisqu'antérieurs à 1150), mais il s'agit essentiellement de ceux concédés en Occident. Au milieu de ces donations d'importance variable figure ainsi celle, particulièrement remarquable – mais qui ne sera pas suivie des faits – du roi Alphonse I^{er} d'Aragon qui lègue son royaume aux ordres du Temple, de l'Hôpital et du Saint-Sépulcre en octobre 1131⁶⁰.

57 Même si, en 1132, le Roubênien Lewon I^{er} avait reconquis les principales villes de la plaine cilicienne sur les Francs d'Antioche. En 1136, ce prince arménien, capturé par Raymond de Poitiers, accepta de rendre au nouveau prince d'Antioche les villes de Cilicie champêtre et de s'allier aux Francs contre les Grecs. Vinrent ensuite les campagnes de 1137–1138 et de 1141–1143 de Jean Comnène qui remirent en cause l'extension territoriale des Francs en Cilicie, puisque au printemps 1137, il parvint à leur reprendre Tarse, Adana et Mamistra ; cf. G. DÉDEYAN, *Pouvoirs arméniens*, p. 584, 593–598, 720 et suiv. ; et Cl. CAHEN, *La Syrie du Nord à l'époque des croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris 1940, p. 354, 358–366. Pour une source complémentaire sur l'implantation des Templiers dans la principauté d'Antioche, voir JEAN KINNAMOS, *Chronique*, trad. J. ROSENBLUM (Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Nice, 10), Nice 1972, p. 26. Jean Kinnamos, nous offre, à l'occasion de cette expédition du *basileus*, la mention la plus précoce de la présence des templiers dans la principauté d'Antioche.

58 *S. Bernardi opera*, col. 336–337, n° 175, et col. 599–600, n° 392.

59 Extrait dans CGOTemple, p. 221, n° 340 (lettre intégralement publiée dans *S. Bernardi opera*, col. 494–496, n° 289).

60 Extrait dans CGOTemple, p. 30–31, n° 40 (charte déjà éditée dans *Colección de documentos inéditos del Archivo general de la Corona de Aragón*, éd. P. DE BOFARULL Y MASCARÓ, Barcelona 1847–1910, t. 4, n° 2, p. 9 ; et dans *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100–1310)*, éd. J. DELAVILLE LE ROULX, Paris 1894–1906 (cité : CGOHospitaliers), t. 1, n° 95, p. 85).

Il est également possible de mesurer la place grandissante prise par les Templiers dans les cours des États latins du Levant et auprès de leurs dirigeants à travers leur présence récurrente comme souscripteurs de divers actes, impliquant en particulier d'autres ordres militaires ou institutions religieuses. Ainsi, ils apparaissent comme témoins à Antioche, pour un privilège octroyé au chapitre du Saint-Sépulcre par le prince Raymond de Poitiers et sa femme Constance le 19 IV 1140⁶¹ ; à Tripoli, pour une vente confirmée dans cette ville par le comte Raymond II, son épouse Hodierno et leur fils Raymond, en 1142–1143⁶² ; à Jérusalem, pour deux chartes émises par Baudouin III, l'une en 1144 concernant une confirmation d'échange avec les chanoines du Saint-Sépulcre, et l'autre en 1150 approuvant un achat de terres aux alentours de Jérusalem par l'ordre de Saint-Lazare⁶³, ainsi que pour une donation aux infirmes de Saint-Lazare confirmée par Barisan d'İbelin en 1148⁶⁴ ; puis à Césarée, dans le royaume de Jérusalem, pour la confirmation d'un don au chapitre du Saint-Sépulcre de Jérusalem par Gautier, seigneur de Césarée, en 1145⁶⁵. Sur cette présence précoce des frères dans tous les États créés par les Francs après la première croisade, d'Albon nous livre des documents primordiaux dans son cartulaire publié. Cependant, la majeure partie d'entre eux était déjà éditée dans divers recueils comme la *Patrologia latina* (t. 155 et 182), le *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem* édité par Eugène de Rozière en 1849, les *Archives de l'Orient latin* et le *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean* publié par Joseph Delaville le Roulx. Le cartulaire d'Albon présente toutefois l'intérêt non négligeable de regrouper ces chartes qui étaient jusqu'alors dispersées dans différentes publications.

Pour autant, ce cartulaire est loin d'être exhaustif sur les documents diplomatiques qui concernaient les Templiers dans les États latins. N'y figure pas, par exemple, la lettre écrite en 1150 par le sénéchal du Temple, André de Montbard, au maître de l'ordre, Évrard des Barres, où il fait mention de l'expédition lancée par le roi de Jérusalem Baudouin III dans la

61 Extrait dans CGOTemple, p. 143, n° 206. En réalité, les Templiers sont témoins de deux chartes du 19 IV 1140 émises par le prince d'Antioche et sa femme en faveur du chapitre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, il s'agit d'un certain Pierre, chanoine du Temple (« *canonicus Templi* »), et de Drogon et Goisbert, chevaliers de ce même ordre (« *Templi milites* »). D'Albon ne publie que la première de ces deux chartes. Elles sont également éditées dans PL, t. 155, col. 1184–1185 et 1185–1187 ; *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem d'après les manuscrits du Vatican*, éd. E. DE ROZIÈRE, Paris 1849, p. 169–172, n° 88, et p. 172–178, n° 89 ; et *Le cartulaire du chapitre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, éd. G. BRESCH-BAUTIER (Documents relatifs à l'histoire des Croisades, 15), Paris 1984, p. 176–178, n° 76, et p. 178–183, n° 77.

62 Extrait dans CGOTemple, p. 194, n° 298 (cf. *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, p. 187–189, n° 95 ; PL, t. 155, p. 1195–1196 ; et *Regesta Regni Hierosolymitani (MXCVII–MCCXI)*, ed. R. RÖHRICHT, Innsbruck 1893 (cité : RRH), p. 55–56, n° 195).

63 Extrait dans CGOTemple, p. 213, n° 328, et p. 363, n° 591 (cf. *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, p. 65–68, n° 34 ; PL, t. 155, p. 1127–1129 ; *Archives de l'Orient latin*, t. 2 : *Documents*, Paris 1884, B, p. 128 ; et RRH, p. 57, n° 226, p. 65, n° 258).

64 Extrait dans CGOTemple, p. 316, n° 512 (cf. *Archives de l'Orient latin*, t. 2, p. 12–127 ; et RRH, n° 252).

65 Extrait dans CGOTemple, p. 227, n° 353. Les témoins sont deux chevaliers du Temple, Hoste de Saint-Omer et Raoul de Patinges. Voir aussi *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, [dans :] PL, t. 155, col. 1169–1170, n° 71 ; *Recueil des historiens des croisades, Les assises de Jérusalem*, Paris 1843, t. 2, p. 511, n° 29 ; *Le cartulaire du chapitre du Saint-Sépulcre*, p. 150–151, n° 59 ; et, analyse dans RRH, p. 60, n° 237.

principauté d'Antioche, lors de laquelle les frères jouèrent un rôle important et payèrent un lourd tribut⁶⁶.

Ainsi le cartulaire de d'Albon, aussi important soit-il, est insuffisant pour se faire une idée assez fine des actions dans lesquelles les templiers étaient impliqués dans le Levant. Il permet toutefois de percevoir la volonté politique commune, s'élaborant progressivement, des souverains de Jérusalem et d'Antioche dans un premier temps – dès les années 1120 –, et des autorités religieuses occidentales, principalement celle de Bernard de Clairvaux, dans les années 1130, visant à fortifier l'ordre du Temple naissant et à favoriser son implantation dans les États latins d'Orient.

3. Quelques éléments de typologie sur les documents relatifs à l'Orient figurant dans le cartulaire manuscrit

Le volume 59 de la collection manuscrite rassemblée par le marquis d'Albon est consacré, pour partie, aux Templiers de « Syrie », terme englobant ici l'ensemble des États latins d'Orient et l'Arménie cilicienne (l'autre partie portant sur la péninsule Ibérique). Ce dossier sur l'Orient de 117 folios contient 76 documents répartis en 42 chartes et/ou analyses ou encore extraits de chartes, dont les dates s'échelonnent de 1166 à 1278, et 34 lettres et mentions de lettres rédigées entre 1195 et 1301.

Les chartes recopiées ou les analyses de chartes sont de plusieurs types. Plus de la moitié d'entre elles (22 en tout) portent sur des décisions prises soit par les ordres du Temple et de l'Hôpital, soit par d'autres instances – le plus souvent représentatives de la papauté –, pour régler les différends entre ces deux ordres ou impliquant d'autres institutions ou seigneurs. Les Teutoniques n'apparaissent dans ce cadre qu'à l'occasion de l'analyse du fameux accord, déjà publié par Ernest Strehlke en 1869⁶⁷ puis par J. Delaville Le Roulx⁶⁸, entre les trois principaux ordres militaires, le 9 octobre 1258, « sur toutes les contestations qu'ils avaient entre eux et qui pourraient advenir dans la suite dans les royaumes de Jérusalem, de Chypre, d'Arménie, dans la principauté d'Antioche et dans le comté de Tripoli ». Il s'agit donc d'accords, ou de confirmation d'accords, de compromis, d'arbitrages, de procès et de sentences, voire de missions à Rome pour instruire le pape et le sacré collège des disputes entre les deux ordres pour des questions de concessions territoriales. La plupart des différends opposant le Temple et l'Hôpital portent sur des répartitions de revenus, l'usage de fours, de moulins, de fontaines, et parfois sur des villes entières comme pour la cité de Gibel (Djabala). Ces chartes témoignent à la fois de la fréquence de ces formes d'empie-

66 Cette expédition avait pour objectif de secourir cette terre attaquée par les Turcomans après la mort de Raymond I^{er}. Dans sa lettre, André évoque l'équipement de cent vingt chevaliers et de mille combattants armés, le prêt de 7 000 besants d'Acre et 1 000 besants de Jérusalem obtenu par le Temple pour cette campagne, lequel ne permettait pas de pallier le manque d'hommes, d'armes et d'argent. Il évoque également la mort de nombre de frères qui l'avaient accompagné à Antioche et demande au maître, reparti pour l'Occident, de revenir d'urgence en Orient, ce qu'Évrard ne manqua pas de faire. Cf. PL, t. 189, p. 434–436, n° 26 ; et, analyse dans RRH, p. 66, n° 261. Voir aussi A. DEMURGER, *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris rééd. 2005, p. 331 ; et A. FOREY *Military Orders and Crusades* (Collected studies series, CS 432), Aldershot 1994, p. 77.

67 *Tabulae Ordinis Theutonici ex tabulari regii berlinensis codice potissimum*, ed. E. STREHLKE, Berlin 1869 (2^e éd., préface et ajouts de H. E. MAYER, Jérusalem 1975), p. 98–103, n° 116.

68 CGOHospitaliers, t. 2, p. 859–863, n° 2902.

tement mutuel sur ce que chaque ordre estimait lui appartenir ou lui revenir mais elles démontrent aussi que dans nombre de cas, les maîtres du Temple et de l'Hôpital parvenaient à s'entendre sans intervention extérieure. C'est surtout lorsque les enjeux étaient particulièrement importants et que la situation était brouillée dès l'origine par deux donateurs différents qui confiaient, chacun à un ordre différent, un territoire qu'ils estimaient leur appartenir, comme ce fut le cas pour Gibel, que l'arbitrage du pape ou de son légat leur parut opportun⁶⁹. D'autres interventions de légats sont toutefois signalées, comme lorsqu'en 1235, les Hospitaliers défendirent leur cause dans un procès qui les opposait aux Templiers qui empêchaient l'écoulement du cours d'eau servant à faire fonctionner l'un de leurs moulins⁷⁰. D'autres chartes indiquent la résolution de discordes entre des Templiers et des évêques, comme celui de Valénie (au nord du comté de Tripoli,auj. Bâniyâs), pour un hôpital, un four et deux jardins (en mars 1182)⁷¹, ou entre le maître du Temple et certains seigneurs, comme pour le compromis conclu entre l'ordre et le prince d'Antioche Bohémond VII en septembre 1278⁷². Le maître du Temple apparaît également comme témoin de sentences impliquant l'Hôpital, comme lors de la résolution de Pélage d'Albano, légat du Saint-Siège entre le chapitre de l'église de Saint-Sépulcre et la maison de l'Hôpital à propos d'une terre située dans la région de Tyr (août 1222)⁷³. Il est également arrivé que

69 Analyse dans BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 24 (ici d'Albon a recopié l'analyse en français publiée dans CGO-Hospitaliers, t. 2, p. 292, n° 1725). La querelle de succession d'Antioche, définitivement réglée en 1219, eut des répercussions à plus long terme pour les ordres qui avaient pris position pour l'une ou l'autre des parties. C'est en particulier la concession de Gibel à la fois aux Hospitaliers et aux Templiers qui fut symptomatique du malaise né des divisions entre seigneurs chrétiens et entre ordres militaires. En effet, le roi d'Arménie, préoccupé par le fait d'assurer un allié à son petit-neveu, fit concéder, au nom de ce dernier, le 22 V 1207, la ville de Gibel, encore aux mains des musulmans, à l'ordre de l'Hôpital. Cette donation fut confirmée par Raymond-Roubên à plusieurs reprises. La possession de Gibel par les Hospitaliers ne fut effective qu'après le décès d'al-Malik al-Zâhir, donc après 1216, une fois la ville abandonnée par les musulmans. Le prince d'Antioche profita de la situation pour lancer une expédition qui aboutit à la prise de Gibel, qu'il confia à frère Joubert, châtelain de Margat. Cependant, la possession de cette ville par l'Hôpital fut remise en question en 1219, lorsque Bohémond IV revint au pouvoir à Antioche, lui-même s'étant engagé à livrer cette ville aux Templiers en récompense de leur soutien. Le légat pontifical Pélage tenta d'aplanir le différend entre les deux ordres en procédant à un partage en 1221. La réconciliation entre les frères de l'Hôpital et le prince d'Antioche ne fut possible, quant à elle, que dix ans plus tard, avec la conclusion d'un accord, le 17 X 1231, grâce à l'intervention du patriarche de Jérusalem et légat du Saint-Siège, Gérard de Lausanne. Sur cette question voir aussi *ibidem*, t. 2, p. 70–71, n° 1262 ; p. 176, n° 1442 ; p. 241, n° 1606 ; p. 427, n° 1999 ; p. 427–428, n° 2000 ; p. 428, n° 2001 ; p. 428–429, n° 2002 ; et analyses dans : RRR, p. 220, n° 820 ; p. 251–252, n° 949 ; R. GROUSSET, *Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem*, Paris rééd. 2006 (1^{ère} éd. 1934–1936), t. 3, p. 264 ; Cl. CAHEN, *La Syrie*, p. 629–630, 634 ; L. GARCÍA GUIJARRO RAMOS, *Papado, cruzadas y ordenes militares. Siglos XI–XIII*, Madrid 1995, p. 195–196 ; et M.-A. CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne. Templiers, hospitaliers, teutoniques et Arméniens à l'époque des croisades* (Orient chrétien médiéval), Paris 2009, p. 167–168.

70 Analyse dans BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 31 (on trouve également l'analyse de ce document, dont l'original est perdu, dans J. DELAVILLE LE ROULX, *Inventaire des pièces de Terre sainte de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, « Revue de l'Orient latin », 3, 1895, p. 83, n° 244 ; CGO-Hospitaliers, t. 2, p. 483, n° 2107 ; RRR, *additamentum*, ed. R. RÖHRICHT, Innsbruck 1904, p. 65, n° 1061 a ; et P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 106, n° 79).

71 Analyse dans BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 13.

72 Analyse dans *ibidem*, fol. 53 (également publiée dans J. DELAVILLE LE ROULX, *Inventaire*, p. 104, n° 364 ; RRR, *additamentum*, p. 97, n° 1424 b ; et P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 179, n° 186). La principauté d'Antioche ayant été conquise par les Mamelouks en 1268, Bohémond VII n'était plus que le souverain titulaire d'un État inexistant.

73 Analyse dans BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 27 (également publiée dans J. DELAVILLE LE ROULX, *Inventaire*, p. 80, n° 226 ; CGO-Hospitaliers, t. 2, p. 305 ; RRR, *additamentum*, p. 61, n° 958 ; et P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 274, n° 315).

le maître du Temple, Thomas Bérard, s'associe à plusieurs seigneurs et princes, dont le roi d'Arménie Hét'um I^{er}, pour faire office d'intermédiaire lors d'une transaction réalisée entre le maître de l'Hôpital, Hugues Revel, et le prince d'Antioche, Bohémond VI, laquelle aboutit le 21 IV 1259 à la conclusion d'une « paix perpétuelle » entre les deux parties et à la restitution à l'ordre de tous ses biens fonciers et immobiliers dans la principauté d'Antioche et le comté de Tripoli, ainsi qu'à l'octroi d'une rente de deux mille anguilles par an à l'Hôpital⁷⁴.

À côté de ces chartes à dimension juridique, d'Albon présente une dizaine d'actes de donations, de ventes ou de confirmations. Les Templiers en furent parfois les bénéficiaires : ils reçurent des territoires de la part des rois de Jérusalem (d'Amaury I^{er}, en 1166⁷⁵) et de seigneurs installés dans les États latins, comme celui de Margat qui leur confirme par plusieurs actes la donation de casaux, biens et droits⁷⁶. Certaines « donations » sont réalisées par l'ordre lui-même. Ainsi en 1175, le maître Eudes de Saint-Amand octroya une rente annuelle de 20 besants au monastère Saint-Sauveur du mont Thabor – il s'agissait en réalité d'une forme d'échange puisque le monastère venait de confier un casal à l'ordre⁷⁷. Les Templiers apparaissent également dans ces chartes en tant que fiduciaires, témoins ou encore voisins d'un territoire concédé⁷⁸.

D'autres documents que l'on ne peut classer dans les catégories établies ci-dessus figurent dans ce recueil. Nous ne pouvons qu'évoquer rapidement certains d'entre eux, particulièrement dignes d'intérêt pour notre connaissance de l'histoire du Temple, comme la lettre du roi d'Angleterre Henri III au maître Armand de Périgord dans laquelle il alloue à son ordre la somme de cinq cents marcs pour contribuer au paiement de la rançon des frères capturés lors des combats contre les musulmans près des forteresses amoniques de Baghràs et Darbsâk en 1237⁷⁹. D'Albon nous livre aussi deux lettres écrites par Armand de Périgord

74 Analyse dans BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 47 (et dans J. DELAVILLE LE ROULX, *Inventaire*, p. 95, n° 314 ; *idem*, *Les Archives, la bibliothèque et le trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*, BEFAR 1^{ère} série, Paris 1883, p. 196, n° 89 ; CGOHospitaliers, t. 2, p. 868, n° 2917 ; et RRH, p. 335, n° 1284).

75 BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 3 (charte en latin recopiée sur l'original de Madrid, Archivo histórico nacional, Ordre de Malte, Langue d'Aragon, Grand prieuré de Navarre, liasse 712, n°1). Acte publié par J. DELAVILLE LE ROULX, *Chartes de Terre sainte*, « Revue de l'Orient latin », 11, 1907–1908, p. 183–185, n° 2 ; et analyse dans P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 53–54, n° 10.

76 Analyses dans BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 2 et 16 (analyses de ce dernier acte, dont l'original est perdu, publiées dans J. DELAVILLE LE ROULX, *Inventaire*, p. 68, n° 152 ; RRH, *additamentum*, p. 41, n° 626 ; et P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 65, n° 25).

77 Analyse dans BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 4 (analyses de l'acte original perdu publiées dans J. DELAVILLE LE ROULX, *Inventaire*, p. 60, n° 111 ; RRH, *additamentum*, p. 32, n° 535 a ; et P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 56, n° 14).

78 BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 5–6, 11–12, 27, 38 (publiés dans *Bullarium equestris ordinis Sancti Jacobi de Spatha*, ed. A.-F. AGUADO DE CORDOVA, Madrid 1719, p. 22–23 ; RRH, p. 143–144, *additamentum*, p. 32, n° 539 ; p. 61, n° 958 a ; p. 69, n° 1110 a ; J. DELAVILLE LE ROULX, *Inventaire*, p. 61, n° 114 ; p. 80, n° 226 ; p. 86, n° 262 ; CGOHospitaliers, t. 2, p. 305, n° 1754 ; E. BENITO RUANO, *Santiago, Calatrava y Antioquia*, « Anuario de Estudios Medievales », 1, 1964, p. 550–551 ; *idem*, *Estudios Santiaguistas* (Publicaciones – Colegio Universitario de León, Unidad de Investigación, 8), León 1978, p. 13–28 ; et P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 249, n° 287 ; p. 250–251, n° 288 ; p. 274, n° 315 ; p. 116–117, n° 95).

79 BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 34 (publié dans *Calendarium Rotulorum Patentium in Turri Londinensi: Printed by Command of His Majesty King George III. [...] in Pursuance of an Address of the House of Commons of Great Britain*, ed. Th. ASTLE, S. AYSCOUGH, Londres 1802, p. 19 ; et analyse dans P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 110, n° 85). Lors

au commandeur de son ordre en Angleterre, Robert de Sandford, l'une de 1240 et l'autre de 1244, lui décrivant de manière précise la situation politique au Proche-Orient. Le maître évoque en particulier, dans la première, la conclusion d'un accord entre les chrétiens et le sultan de Damas qui leur remet tout le territoire à l'ouest du Jourdain, et, dans la seconde (écrite quelques mois avant le désastre de La Forbie), les projets de tractations du sultan du Caire avec les Francs pour contrer le sultan de Damas et les autres émirs syriens⁸⁰.

Il est surprenant que ces correspondances aient été classées avec les chartes et non avec les lettres. Pour en venir à celles-ci, sur les 34 retranscrites ou citées par d'Albon, sept ont été écrites par le maître de l'Hôpital, dont cinq par Geoffroy de Donjon (1193–1202) qui les a toutes adressées au roi de Navarre Sanche VII (1194–1234) entre 1195 et 1202 pour le tenir informé des événements qui touchaient la Terre sainte, du rôle des différents acteurs politiques du Levant, musulmans et Francs, des destructions commises contre les cités et les châteaux des chrétiens d'Acre à l'Arménie, en passant par Tripoli et Antioche, et du sort des prisonniers chrétiens⁸¹. Le maître Guillaume de Châteauneuf (1243–1258) écrit également au roi de Navarre Thibaut I^{er} (1234–1253)⁸², tandis qu'une dernière lettre, datée de 1273, est adressée par Hugues Revel au comte de Flandre pour lui annoncer l'élection de Guillaume de Beaujeu comme maître du Temple⁸³.

Parmi les lettres des frères du Temple transmises dans le cartulaire manuscrit figure l'important récit que fait le maître Philippe du Plessis (1201–1209) à l'abbé de Cîteaux, Arnaud Amalric⁸⁴, du violent tremblement de terre de 1202 ; il constitue l'une des rares sources évoquant de manière précise les désastres causés par ce séisme sur les villes et les châ-

de la dernière bataille particulièrement désastreuse pour l'ordre, Matthieu Paris évoque plus de cent chevaliers du Temple parmi les tués ainsi que trois cents arbalétriers et d'innombrables fantassins, cf. *Matthaei Parisiensis, monachi sancti Albani, Chronica majora*, ed. H. R. LUARD (*Rerum Britannicarum medii aevi scriptores*, 57), London 1872–1883, t. 2, p. 399 ; t. 3, p. 405–406 ; sur les circonstances qui ont entouré ces combats et les réactions provoquées par le sort des Templiers, voir aussi M.-A. CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne*, p. 182–187.

80 BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 36, 39–41 (lettres déjà publiées dans *Matthaei Parisiensis*, t. 4, p. 64–65, 288–281 ; analyses dans RRH, p. 285, n° 1095 ; p. 298, n° 1119, et dans P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 494–495, n° 559 ; p. 501–502, n° 565).

81 Ces cinq lettres de Geoffroy de Donjon sont retranscrites par d'Albon dans BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 59–60, 62–64, 66–67, 68–69, 73–75 ; en réalité les deux dernières sont recopiées d'après une seule et même lettre (analyses des trois premières lettres dans RRH, p. 194, n° 728 ; p. 200, n° 752 ; p. 210, n° 789 ; tandis que la dernière est publiée dans H. E. MAYER, *Two unpublished letters on the Syrian Earthquake of 1202*, [dans :] S. A. HANNA (dir.), *Medieval and Middle Eastern Studies in Honor of Aziz Suryal Atiya*, Leyde 1972, p. 306–308, réimpr. dans *idem, Kreuzzüge und lateinischer Osten*, London 1983 ; et dans S. A. GARCÍA LARRAGETA, *El gran priorado de Navarra de la Orden de San Juan de Jerusalén. Siglos XII–XIII*, Pamplona 1957, vol. 2, n° 85 ; voir aussi les lettres n° 86 et 87 sur les autres requêtes de Geoffroy et la réponse du roi Sanche).

82 *Ibidem*, fol. 76–77 (lettre publiée dans S. A. GARCÍA LARRAGETA, *El gran priorado de Navarra*, vol. 2, n° 304 ; analyse dans RRH, p. 301–302, n° 1140).

83 *Ibidem*, fol. 55–56 (publiée dans *Six lettres relatives aux croisades*, éd. P.-E.-D. Riant, [dans :] *Archives de l'Orient latin*, vol. 1, Paris 1881, p. 390–391, n° 5 ; CGOHospitaliers, t. 3, p. 290–291, n° 3507 ; analyses dans RRH, p. 361, n° 1387 ; et P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 565, n° 636).

84 Il fut abbé de Cîteaux de 1200 à 1212 avant d'être nommé archevêque de Narbonne et légat par le pape.

teaux de Terre sainte, en particulier à Acre, Tyr et Tripoli. Il décrit également les autres maux qui ont touché au même moment les États chrétiens tels que les ravages causés par une grave épidémie de peste ou encore la réconciliation du frère et du fils de Saladin, respectivement al-'Adil, sultan d'Égypte, et al-Zâhir, émir d'Alep, à leurs dépens puisque les deux princes ayyûbides s'unirent pour dévaster les territoires du Temple⁸⁵.

La correspondance des Templiers avec les rois d'Angleterre (ou leur « *justiciar* ») est particulièrement bien représentée dans ce recueil puisqu'une sous-partie contenant dix-huit lettres ou mentions de lettres y est entièrement consacrée⁸⁶. Dans la sous-partie suivante intitulée « Lettres des templiers de Terre sainte », la majorité des huit lettres (ou mentions de lettres) a également le roi d'Angleterre pour destinataire⁸⁷. Une telle prééminence peut s'expliquer à la fois par l'importance des investigations du marquis d'Albon dans les archives londoniennes (au London Record Office), par un certain intérêt du roi Henri III Plantagenêt (1216–1272) pour le Levant⁸⁸, mais surtout par l'implication de son fils Édouard I^{er} (1272–1307) dans la huitième croisade et les affaires d'Orient. En effet, Édouard avait prit la croix alors qu'il n'était pas encore roi et joint ses troupes à celles du roi de France ; lorsque les croisés décidèrent de quitter Tunis après les ravages causés par l'épidémie qui coûta la vie à Louis IX, le prince Édouard décida de poursuivre sa croisade. Il débarqua à Acre le 9 V 1271, mais ne put mener que quelques expéditions de faible envergure – en coordination avec les ordres militaires – en raison de l'insuffisance des effectifs et du manque de cohésion entre les barons du royaume de Jérusalem ; il obtint toutefois 10 000 cavaliers de l'Ilkhân Abagha au mois de novembre suivant⁸⁹. En dépit de ces résultats peu probants, la présence d'Édouard permit d'apporter quelques améliorations au sort des Francs du

85 BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 70–71 (lettre publiée dans H. E. MAYER, *Two unpublished letters*, p. 308–310 ; M.-L. BULST-THIELE, *Sacrae Domus Militiae Templi Hierosolymitani magistri. Untersuchungen zur Geschichte des Templerordens 1118/19–1314* (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-Historische Klasse, 3, Folge, 86), Göttingen 1974, p. 360–362 ; traduction dans M. BARBER, K. BATE, *The Templars. Selected sources translated and annotated* (Manchester medieval sources series), Manchester-New York 2002, p. 99–100 ; analyses dans H. E. MAYER, *Two unpublished letters*, p. 303–305, réimpr. *idem*, *Kreuzzüge* ; et P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 403–404, n° 473).

86 BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 79–103. Certaines de ces lettres ont été publiées ou analysées par M.-L. BULST-THIELE, *Sacrae Domus Militiae Templi*, p. 260, p. 365, n° 6 et par Ch. KOHLER, Ch.-V. LANGLOIS, *Lettres inédites concernant les croisades (1275–1307)*, « Bibliothèque de l'École des Chartes », 52, 1891, p. 53–61.

87 BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 104–117.

88 Malgré cet intérêt, Henri III ne s'engagea pas personnellement dans les croisades de saint Louis. Il voulait d'ailleurs empêcher les barons anglais de participer à la septième croisade aux côtés du roi de France, sans y parvenir, il ne put que reporter leur départ d'un an. Son propre frère, Richard de Cornouailles, fit même envoyer 1 000 livres en Terre sainte par l'intermédiaire des Hospitaliers ; cf. J. RICHARD, *Histoire des croisades*, Paris 1996, p. 351. Henri III décida cependant de prendre la croix et en informa les maîtres des trois principaux ordres par une lettre datée de juin 1252 dans laquelle il s'engageait à partir d'ici quatre ans ; il ne put cependant honorer sa promesse, cf. Th. RYMER, *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica, inter reges angliae [...] ab ineunte saeculo Duodecimo, viz. ab anno 1101, ad nostra usque tempora, habita aut tractata*, London 1727–1735, t. I, p. 473 ; et Ch. TYERMAN, *England and the Crusades, 1095–1588*, Chicago-London 1988, p. 111–120.

89 Selon F. AMADI, *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*, éd. R. DE MAS LATRIE, t. 1, *Chronique d'Amadi*, Paris 1891, p. 212 et G. BOSIO, *Dell'istoria della sacra religione et illustrissima militia di San Giovanni gierosolimitano*, Roma 1594–1604 ; trad. *Histoire des chevaliers de Saint-Jean*, Paris 1629, p. 47, Édouard arriva en Terre sainte avec 5 000 cava-

royaume d'Acre car sa capacité à s'allier avec les Mongols (ainsi que l'intercession de Charles d'Anjou) incita Baybars à accorder une trêve de dix ans, dix mois et dix jours au roi de Jérusalem (et de Chypre) Hugues III le 21 IV 1272⁹⁰. Avant de repartir en Angleterre, Édouard I^{er} renforça les défenses d'Acre et laissa un contingent de chevaliers à sa solde. Ainsi les Templiers (comme les Hospitaliers⁹¹), qui trouvèrent en lui un souverain réceptif aux souffrances de la Terre sainte, lui écrivirent fréquemment, en français ou en latin, après son départ de Syrie pour lui signaler les mouvements des Mamelouks et des Mongols au Proche-Orient, leurs affrontements, ainsi que les ravages causés par les raids, la sécheresse et la famine, l'exhortant parfois à venir leur porter secours. Il envoya d'ailleurs des troupes commandées par Othon de Grandson qui combattirent aux côtés de celles des ordres et de celles envoyées par le roi de France au moment de la prise d'Acre⁹². Une lettre de Jacques de Molay atteste la continuité de ces échanges épistolaires à l'époque des expéditions de l'Ilkhân Ghâzân au Proche-Orient (1299–1303)⁹³.

liers et 10 000 fantassins ; d'après le Pseudo-Smbat, *La chronique attribuée au Connétable Smbat*, trad. G. DÉDEYAN (Documents relatifs à l'histoire des croisades, 13), Paris 1980, p. 124, avec 2 000 hommes ; mais selon AL-MAKRIZI, *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, trad. É. QUATREMERÉ, Paris 1845, vol. 1, 2^{ème} partie, p. 86, avec 300 cavaliers seulement. Sur la croisade de ce prince, cf. *L'estoire de Eracles empereur et la conquête de la terre d'Outremer*, [dans :] *Recueil des historiens des croisades, Historiens occidentaux*, Paris 1859, t. 2, p. 460–461 ; *Gestes des Chiprois*, [dans :] *Recueil des historiens des croisades, Documents arméniens*, Paris 1906, t. 2, p. 777–779 ; *Annales de Terre sainte*, éd. R. RÖHRICHT, G. RAYNAUD, [dans :] *Archives de l'Orient latin*, t. 2, p. 454 A, 455 B ; *Chronique de Hét'um l'Historien (XIII^e siècle)*, éd. V.-A. HAKOBYAN, [dans :] *Chroniques Mineures*, t. 2, Erevan 1956, p. 75 (en arménien) ; AL-MUFADDAL, *Histoire des sultans mamlouks*, éd. et trad. E. BLOCHET, [dans :] *Patrologie orientale*, Paris 1919, t. 12, p. 54–548 ; AL-MAKRIZI, *Histoire des sultans mamlouks*, vol. 1, 2^{ème} partie, p. 100–102 ; Cl. CAHEN, *La Syrie*, p. 719–720 ; R. GROUSSET, *Histoire des Croisades*, t. 3, p. 652–656 ; *idem*, *L'Empire des steppes. Attila, Gengis-Khan, Tamerlan*, Paris rééd. 2004 (1^{ère} éd. 1965), p. 445 ; et J. RICHARD, *D'Aljigidâi à Gazan : la continuité d'une politique franque chez les Mongols d'Iran*, [dans :] D. AIGLE (dir.), *L'Iran face à la domination mongole* (Bibliothèque iranienne, 45), Téhéran 1997, p. 63.

90 CGOHospitaliers, t. 3, p. 330–331, n° 3584 ; *L'estoire de Eracles*, p. 462 ; *Annales de Terre sainte*, p. 455 A–B ; MARINO SANUDO, *Liber secretorum*, Hanovre 1611 (reprint par J. PRAWER, Toronto-Jérusalem 1972), p. 224 ; *Chronique de Hét'um l'Historien*, p. 76 ; *The chronography of Gregory Abû'l Faradj, the son of Aaron, the Hebrew physician commonly known as Bar Hebraeus being the first part of his political history of the world*, trad. E. A. WALLIS BRUDGE, London 1932, p. 449 ; *Ayyubids, Mamlukes and Crusaders, selections from the Tārīkh al-Duwal wa'l-Mulūk of Ibn al-Furāt*, éd. et trad. U. et M. C. LYONS, introduction historique et notes J. S. C. RILEY-SMITH, Cambridge 1971, p. 130–131 ; AL-MUFADDAL, *Histoire des sultans mamlouks*, t. 12, p. 527–528 ; AL-MAKRIZI, *Histoire des sultans mamlouks*, vol. 1, 2^{ème} partie, p. 86–87, 102–103 ; R. GROUSSET, *Histoire des Croisades*, t. 3, p. 656–657 ; Cl. CAHEN, *La Syrie*, p. 719–720 ; et A. DEMURGER, *Jacques de Molay, Le crépuscule des Templiers* (Biographie Payot), Paris 2002, p. 59.

91 CGOHospitaliers, t. 3, p. 330–331, n° 3584 ; p. 417–418, n° 3766 ; p. 424–428, n° 3782.

92 A. DEMURGER, *Jacques de Molay*, p. 86. Le roi de Chypre et de Jérusalem, Henri II, les rejoignit après le début des hostilités et repartit dès le 15 mai (cf. E. EDBURY, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191–1374*, Cambridge 1991, p. 99). Sur la participation d'Othon de Grandson, cf. CH. TYERMAN, *England and the Crusades, 1095–1588*, Chicago-London 1988, p. 236–237, 239–240.

93 BnF, nouv. acq. lat. 59, fol. 114–117 (lettre dédoublée, retranscrite par deux mains différentes). Cette lettre qui daterait du 8 IV 1301 fut publiée dans M.-L. BULST-THIELE, *Sacrae Domus Militiae Templi*, p. 366 (analyse *ibidem*, p. 358 ; A. DEMURGER, *Jacques de Molay*, p. 341, n° 11 ; et P.-V. CLAVERIE, *L'ordre du Temple*, t. 3, p. 606–607, n° 696).

Conclusion

Le marquis d'Albon fut un hobereau érudit tout à fait représentatif de son temps. Comme lui, beaucoup de nobles consacraient leurs loisirs aux œuvres historiques en privilégiant la noblesse et l'Église. À l'image de d'Albon, ces nobles qui devinrent historiens baignaient dans un environnement culturel favorable : « le châtelain érudit appartient à l'infime minorité des intellectuels privilégiés parce qu'il est un privilégié devenu intellectuel » pour reprendre l'heureuse formule de Charles Carbonell⁹⁴. Comme d'Albon, les savants qui participaient à leur manière à la construction de l'Europe des Nations vouaient un culte tout particulier au document d'archive.

Si son cartulaire manuscrit s'avère être beaucoup plus riche, précis et varié sur l'Orient que le cartulaire publié – lequel nous livre toutefois certains actes fondateurs de l'ordre du Temple –, en particulier grâce à la transmission d'un plus grand nombre de documents et d'actes inédits, il n'en demeure pas moins incomplet et déséquilibré, puisque nous avons pu constater que la part belle était faite à la correspondance avec les rois d'Angleterre, tandis que les échanges avec d'autres souverains ou avec des autorités ecclésiastiques y apparaissaient de manière plus secondaire. Par ailleurs, certaines chartes recopiées dans le volume manuscrit sont très difficilement lisibles ce qui les rend peu exploitables. Dans son ensemble, l'immense travail de cet érudit à partir des dépôts d'archives européens ou des divers recueils publiés à son époque permet à l'historien d'avoir accès à un vaste corpus de documents diplomatiques sur l'ordre du Temple éparpillés jusqu'alors, et que d'autres compilations ont permis de compléter en grande partie par la suite.

Il demeure néanmoins un immense travail pour répertorier le contenu des 71 gros volumes conservés à la Bibliothèque Nationale de France. Ce corpus, qui offre une base de travail irremplaçable, pourrait servir à lancer de futures publications de sources concernant le Temple. Cela n'aurait peut-être pas grand sens, selon les conceptions actuelles de l'édition documentaire, de publier un volume 2 ou 3 du *Cartulaire général du l'ordre du Temple*. Mais la compilation fournie par la collection pourrait servir à l'édition de types documentaires ciblés, comme les inventaires des biens du Temple dressés dans le cadre du Procès et de la dévolution des biens à l'Hôpital⁹⁵.

94 Ch.-O. CARBONELL, *Histoire et historiens*, p. 229.

95 Plusieurs auteurs ont récemment montré la richesse de ces inventaires qui livrent notamment des renseignements précieux sur les pratiques liturgiques et sur les dévotions des Templiers ou encore sur l'organisation architecturale de leurs maisons. On peut renvoyer, pour une présentation suggestive des apports de ce type de source, à un article de J. Burgtorf qui a travaillé à partir des copies (dont on a évoqué les limites plus haut) du fonds d'Albon : J. BURGTORF, *The Trial Inventories of the Templars' Houses in France : Select Aspects*, [dans :] J. BURGTORF, H. NICHOLSON, P. CRAWFORD (ed.), *The Debate on the Trial of the Templars (1307–1314)*, Aldershot 2010, p. 105–116.

Damien CARRAZ
Uniwersytet im. Blaise'a Pascala, Clermont-Ferrand 2

Hereditas Monasteriorum
vol. 1, 2012, s. 107–128

Marie-Anna CHEVALIER
Uniwersytet im. Paula Valéry, Montpellier 3

Markiz d'Albon (1866–1912) i jego *Kodeks dyplomatyczny zakonu templariuszy*

Streszczenie

Specjaliści od dziejów zakonu templariuszy dobrze znają markiza d'Albon. Jego *Kodeks dyplomatyczny zakonu templariuszy*, wydany w 1913 r., jest podstawą wszystkich badań dotyczących początków pierwszego zakonu rycerskiego w historii. Gorzej znamy jego rękopiśmienny kodeks dyplomatyczny znajdujący się w Bibliotece Narodowej w Paryżu. 71 tomów stanowi nieoceniony zbiór kopii z najrozmaitszych źródeł z całego okresu funkcjonowania zakonu, sporządzonych w głównych archiwach europejskich.

Pierwsza część artykułu przedstawia intelektualną drogę oraz metody pracy naukowca, który był przede wszystkim uczynym szlachcicem swojej epoki. Jego projekt sporządzenia pełnego zbioru źródeł templariuszy doskonale pasuje do gorączki dokumentowania, która ogarnęła ówczesnych uczonych europejskich. W części tej omówiono również metodę pracy podczas sporządzania rękopiśmiennego kodeksu dyplomatycznego oraz jego znaczenie dla dzisiejszego badacza.

Druga część przedstawia wkład markiza d'Albon do poznania dziejów templariuszy na Wschodzie. Kodeks dyplomatyczny wydany drukiem zawiera wprawdzie ważne akty wydane przez władze Państw Krzyżowych, jednakże znaczna ich część była już wcześniej opublikowana. Niepublikowane wcześniej teksty, zebrane w tomie 59 tego wydawnictwa, są cenniejsze dla historyka. Znajdujemy tu ugody zawarte między templariuszami a szpitalnikami, dokumenty wydane przez chrześcijańskie państwa na Bliskim Wschodzie, jak również bardzo użyteczne kolekcje korespondencji.

Wydano już dużo źródeł dotyczących dziejów Bliskiego Wschodu, jednakże olbrzymi zbiór zebrany przez markiza d'Albon, który ciągle jeszcze nie został gruntownie zbadany, może służyć pomocą przy różnych przyszłych inicjatywach związanych z edycją źródeł dotyczących zakonu templariuszy.

Słowa kluczowe

André d'Albon, zakon templariuszy, kodeks dyplomatyczny, Francuska Biblioteka Narodowa w Paryżu, dyplomatyka, archiwum, dokumenty, korespondencja, Bliski Wschód

Damien CARRAZ
Blaise Pascal University, Clermont-Ferrand 2

Hereditas Monasteriorum
vol. 1, 2012, p. 107–128

Marie-Anna CHEVALIER
Paul Valéry University, Montpellier 3

Marquis of Albon (1866–1912) and his *The Cartulary of the Templar Commandery*

Summary

The specialists researching the Templars history are familiar with the marquis of Albon: his *The Cartulary of the Templar Commandery* (*Cartulaire général de l'Ordre du Temple*) issued in 1913 is the basis of all studies on the beginnings of the first chivalric order in history. The less known is *The handwritten cartulary*, collected by the insatiable of work writer: 71 volumes stored in the French National Library provides an unmatched set of copies from various sources, drafted in the main European archives, starting with the same origin and ending with the trial of the convent.

The first part of the article presents an intellectual way and working methods of a researcher, who was above all a noble scholar of his age. His project to prepare a complete set of sources on the Knights Templar is matching perfectly to the excitement caused by the willingness to document, which seized then the researchers across the Europe concerned about their own participation in the great national work. It is additionally mentioned about the method, which presided the realization of the cartulary written by hand, as well as its value for contemporary historian.

The second part shows the contribution of the marquis' of Albon art in relation to the awareness of the history of the Order of Oriental Templars. The published cartulary indeed contains important acts issued by the authorities of the Crusader states, but a large number of them were already issued elsewhere. Drawn up and unpublished copies collected in the volume 59 of this issue appear to be even more valuable for the historian. One can find here especially agreements between the Templars and the Hospitallers, diplomas issued by Christian principalities of the East, as well as very useful series of correspondence. While significant number of the copies concerning the East is already present in various publications, then the huge edition by marquis of Albon did not reveal all of the secrets and could serve as a basis for future publishing ventures, which are the sources regarding Knights Templar.

Keywords

André d'Albon, Knights Templar, cartulary, The National Library of France in Paris, diplomatics, archives, documents, correspondence, Near East